

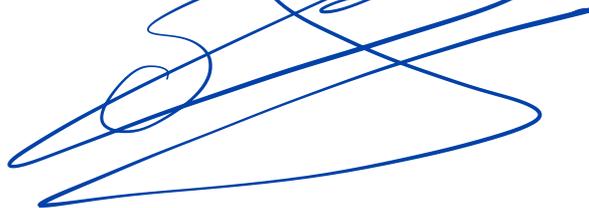
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-01

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n°1
du 16 MARS 2021**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal joint.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-02A

**Approbation pour la mise en place de la VAE ingénieur à l'ENSM :
volet organisation**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de la VAE ingénieur à l'ENSM : volet organisation, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



02 - Approbation pour la mise en place de la VAE ingénieur à l'ENSM : volet organisation

DISPOSITIF RELATIF

A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Pour la délivrance du titre d'ingénieur de l'ENSM aux titulaires du diplôme d'études supérieures de la marine marchande (ancien cursus)

Références :

LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Code du travail - Livre IV : Validation des acquis de l'expérience - articles [L. 6411-1](#) et [L. 6411-2](#)

Code de l'éducation modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016-art.78 - Section 2 Validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes - article [L. 613-4](#)

La validation est prononcée par un jury dont les membres sont désignés par le président de l'université ou le chef de l'établissement d'enseignement supérieur en fonction de la nature de la validation demandée. Pour la validation des acquis de l'expérience, ce jury comprend, outre les enseignants qui en constituent la majorité, des personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. Les jurys sont composés de façon à concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien avec ce dernier et, le cas échéant, d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, lorsque cette procédure est prévue par l'autorité qui délivre la certification.

Le jury peut attribuer la totalité de la certification. A défaut, il se prononce sur l'étendue de la validation et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement. Ces parties de certifications permettent des dispenses d'épreuve si le règlement fixé par l'autorité administrative, l'établissement ou l'organisme qui délivre la certification prévoit des équivalences totales ou partielles.

La validation produit les mêmes effets que le succès à l'épreuve ou aux épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes qu'elle remplace.

Proposition règlement

1/ Conditions d'admission.

Les candidats qui souhaitent se voir délivrer un titre d'ingénieur de l'ENSM, par le dispositif de la VAE, doivent satisfaire aux conditions listées ci-dessous :

1. Être titulaire d'un diplôme des études supérieures de la marine marchande, en cours de validité, délivré avant
2. Pouvoir justifier d'une fonction au niveau direction à bord des navires (second capitaine, capitaine, second mécanicien ou chef mécanicien).et/ou, d'une activité professionnelle en entreprise (conduite de projets, management...)

2/ Dépôt du dossier.

Les candidats déposent leur dossier auprès de la direction des études de l'ENSM qui se prononce, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande, sur la recevabilité du candidat à la validation des acquis de l'expérience. A l'expiration de ce délai, l'absence de réponse vaut recevabilité de la demande.

La direction générale de l'ENSM désigne, sur proposition de la direction des études, le jury en charge de la VAE.

3/ Constitution du jury.

- La Directrice Générale de l'ENSM ou son représentant, présidence du jury ;
- La directrice des études ou son représentant ;
- Un professeur titulaire de l'ENSM
- Un représentant d'une école d'ingénieur ;
- Toute autre personne jugée utile par la présidence du jury et intervenant en tant qu'expert.

4/ Constitution du dossier.

Le dossier doit comporter :

- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une lettre de motivation ;
- Un relevé des états de service délivré par le service des affaires maritimes dont relève le candidat ;
- Un livret de description de l'expérience dans le domaine maritime et/ou en entreprise, notamment dans des fonctions d'ingénieur (encadrement, conduite de projets, gestion de budget, etc.) ;
- Tous documents jugés nécessaires par le candidat à l'étude de son dossier par le jury.

5/ Accompagnement du candidat.

Toute personne dont la candidature a été déclarée recevable peut bénéficier d'un accompagnement dans la préparation de son dossier et de son entretien avec le jury en vue de la validation des acquis de son expérience.

A la demande du candidat, un référent, professeur titulaire de l'ENSM, est alors désigné par la direction des études.

6/ Décision du jury.

Le jury se prononce, au vu du dossier constitué par le candidat et validé par la direction des études, à l'issue d'un entretien avec ce dernier.

Après délibération, le jury peut attribuer la totalité de la certification. A défaut, il se prononce sur l'étendue de la validation et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement.

Une décision est établie :

- Validation totale des acquis et délivrance du titre d'ingénieur de l'ENSM ;
- Validation partielle des acquis et délivrance du titre d'ingénieur de l'ENSM sous réserve d'un complément de formation ;
- Acquis non validés.

7/ Contribution financière.

L'inscription d'un candidat dans le dispositif V.A.E. de l'ENSM s'accompagne d'une contribution financière.

Les frais afférents aux actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience comprennent les frais de procédure et d'accompagnement déterminés par le conseil d'administration de l'ENSM.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-02B

**Approbation pour la mise en place de la VAE ingénieur à l'ENSM :
volet tarifs**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de la VAE ingénieur à l'ENSM : volet tarifs, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-02B

**Mise en place de la VAE ingénieur à l'ENSM :
volet tarifs**

Les tarifs proposés pour la mise en place de la VAE pour le diplôme ingénieurs sont les suivants :

- Étude du dossier de recevabilité administrative et pédagogique et réalisation d'un entretien si nécessaire : 200€ (non assujetti à la TVA)
- Frais d'inscription : selon diplôme visé
- Démarche VAE sans accompagnement : 1 000€ (non assujetti à la TVA)
- Démarche VAE avec accompagnement : 2 200€ maximum (non assujetti à la TVA), l'accompagnement est défini contractuellement.
- Jury : Gratuit (*compris dans la démarche VAE avec ou sans accompagnement*)
- Second passage Jury (si nécessaire) : 300 euros

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-03

Approbation du bilan utilisation CVEC

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le bilan d'utilisation de la CVEC, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the typed name of the President of the Board of Administration.

**03- Approbation bilan utilisation de la CVEC
pendant l'année 2020-2021 dans le cadre des activités associatives et
des secours individuels**

RECAPITULATIF DES BILANS FINANCIERS

Sites	Budget CVEC accordé	Budget dépensé	Budget reporté à la prochaine rentrée
LE HAVRE	6 375,00 €	0,00 €	6 375,00 €
NANTES	1 575,00 €	1 402,43 €	182,80 €
SAINT-MALO	2 625,00 €	2 625,00 €	0,00 €
MARSEILLE	6 750,00 €	2 233,07 €	4 362,00 €

RECAPITULATIF DES SECOURS INDIVIDUELS VERSES

Modalités	Secours versés
Commission 21/02	500 €

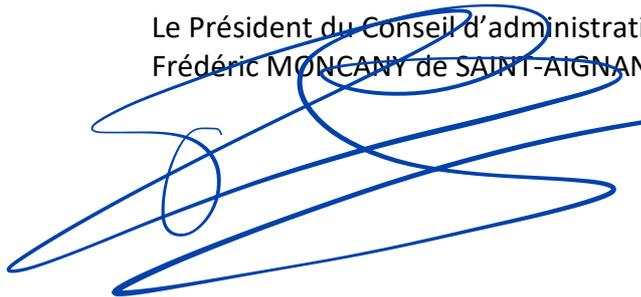
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-04

Approbation des modifications dans les référentiels et dans le règlement des études de la filière ingénieur

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve les modifications dans les référentiels et dans le règlement des études de la filière ingénieur, tels que présentés dans les documents annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



04 - Fiche de synthèse des modifications demandées aux référentiels Ingénieur

Filière Génie Maritime

Année L3

1. Modification du référentiel de la discipline Signalisation Maritime de l'UE Sciences Nautiques
2. Modification du référentiel de la discipline Environnement Maritime de l'UE Sciences Nautiques
3. Modification du référentiel de la discipline Sécurité Maritime de l'UE Construction Exploitation Sécurité
4. Modification du référentiel de la discipline Stage RADAR de l'UE Sciences Nautiques

Cycle M1, parcours EGN

1. Modification du référentiel de la discipline Traitements des rejets solides et liquides de l'UE Eco Gestion de Navire

04 - Fiche de synthèse des modifications demandées aux référentiels Ingénieur

Filière Navigant

Cycle L

Etude globale ultérieure pour l'ensemble des formations initiales

1. Modification du référentiel de l'UE Mécanique Navale
2. Modification du référentiel de l'UE Sciences Nautiques
3. Modification du référentiel de l'UE Sciences Humaines et Sociales
4. Modification du référentiel de l'UE Fondamentaux
5. Modification du référentiel de l'UE Electrotechnique, Electronique, Automatique

Cycle M

1. Modification dans le livret des études de la note éliminatoire de 3/20 pour toutes les épreuves de synthèses référencées par la note de 6/20
2. Modification du référentiel des disciplines Stabilité et Manœuvre pour faire apparaître les compétences 7.01 : 1.9.1, 1.9.2, 1.9.3, 1.9.4, 1.9.5 et 1.9.7. Cela fait partie des remarques de l'audit de conformité réalisé par l'IGEM cette année
→ **A valider après prise en compte remarques IGEM (CA du 31/08)**
3. Modification des évaluations concernant la discipline Economie Gestion.
4. Etude à réaliser concernant le maintien des compétences de la formation 7.08 "officier électrotechnicien" dans la formation polyvalente ingénieur.
5. Suppression de la formation IGF avancée.

04 - Cas particulier des étudiants affiliés au statut Etudiant Sportif de Haut Niveau (SHN)

Les étudiants SHN peuvent obtenir, sous conditions, un aménagement de leurs études à l'ENSM.

Le statut de SHN est vérifié sur la liste des sportifs de haut niveau de l'année, arrêtée par le Ministre chargé des sports.

Conformément à l'article L611-4 du Code de l'Éducation, l'ENSM permet à ses étudiants SHN de poursuivre leur carrière sportive par les aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études, sous certaines conditions.

Aménagement du cursus

L'ENSM accorde des aménagements d'études **exclusivement aux étudiants reconnus SHN, uniquement pour un parcours en filière ingénieur « génie maritime »** pour l'ensemble du cursus de L1 à M2.

Les SHN inscrits sur listes ministérielles pourront s'ils le souhaitent, et avec accord de l'adjoint pédagogique du site, du coordinateur SHN et de la direction des études, bénéficier de :

- modalités d'aménagement d'études selon le schéma donné en annexe. Les UE à valider sont définies chaque année, en début d'année, par la signature d'un contrat d'études établi entre l'étudiant, les coordinateur SHN de l'ENSM et l'adjoint pédagogique, y compris pour le nombre de semaines de stage en entreprise réalisables par l'étudiant SHN. Des avenants à ce contrat peuvent intervenir à tout moment de l'année ;
- un suivi tutoré (accompagnement administratif de la part du BEF, sessions de soutien scolaire en groupes, ...)
- la suppression des règles sur le nombre de redoublements sur l'ensemble du cursus, à valider par le jury pour chaque année, avec une limite d'un redoublement maximum par année du cycle ;
- en conséquence, possibilité de planifier la scolarité sur une durée supérieure à cinq ans.

Validation des UE/semestres

Le contrat d'études de l'année est considéré comme honoré si l'étudiant a validé l'ensemble des UE. Dans le cas contraire, le jury examine le cas de l'étudiant et se prononce selon les règles habituelles de fonctionnement des jurys sur la validation du semestre / de l'année, partielle, le redoublement de l'intéressé(e) ou son exclusion.

Gestion des absences

Toute autorisation d'absence pour compétition ou stage sportif doit être validée, sur présentation avant son départ, d'un justificatif d'absence, par le coordinateur SHN de l'ENSM et l'adjoint pédagogique.

L'étudiant devra informer les enseignants concernés de son absence. Il conviendra avec eux d'une date de report de contrôle si nécessaire. Celui-ci devra avoir lieu selon les modalités du règlement des études. Aucune autorisation d'absence ne sera délivrée a posteriori sauf cas exceptionnel, laissé à l'appréciation de l'ENSM.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-05

**Approbation de la grille des tarifs de formations professionnelles
et de formation continue pour l'année 2021-2022.**

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve la grille des tarifs de formations professionnelles et de formation continue pour l'année 2021-2022 tel que présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



Frais de formations professionnelles Année scolaire 2021-2022

Intitulé de la formation	2021-2022 (1) (3)	Hors UE (2) (3)
Formations professionnelles		
Cursus ingénieur : spécialité génie maritime (M1) pour élèves admis directement en M1	1430	8000
Cursus ingénieur : spécialité génie maritime (M2) pour élèves admis directement en M2	1430	8000
Cursus de formation probatoire à la formation professionnelle des officiers chefs de quart machine (4)	460	2600
Cursus de formation professionnelle des officiers chefs de quart machine (4)	1430	8000
Cursus de formation chef mécanicien 3000 kW (5) (10)	460	2600
Cursus de formation chef mécanicien 8000 kW (6)	1430	8000
Cursus de formation professionnelle de chef mécanicien (7)	1430	8000
Cursus de formation probatoire à la formation professionnelle des officiers chefs de quart passerelle (8)	460	2600
Cursus de formation professionnelle des officiers chefs de quart passerelle (9)	1430	8000
Cursus de formation Capitaine 3000 (10)(11)	1430	8000
Cursus de formation Capitaine (11)	1430	8000
Autres cursus de formation professionnelle (durée supérieure ou égale à un trimestre)	1430	8000
Autres cursus de formation professionnelle (durée inférieure à un trimestre)	460	2600

(1) Taux applicable aux stagiaires ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

(2) Taux applicable aux stagiaires qui ne sont pas ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

(3) En fonction des besoins, une participation financière supplémentaire est demandée pour le suivi des stages de revalidation.

(4) Cursus de formation probatoire et cursus de formation professionnelle des officiers mécaniciens en application des articles 5 et 6 de l'arrêté du 23 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance du brevet d'officier chef de quart machine.

(5) Cursus de formation en application de l'article 4 de l'arrêté du 19 avril 2016 modifié relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 3 000 kW et du brevet de chef mécanicien 3 000 kW

(6) Cursus de formation professionnelle de chef mécanicien 8 000 kW en application de l'article 5 de l'arrêté du 19 avril 2016 modifié relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 8 000 kW et du brevet de chef mécanicien 8 000 kW.

(7) Cursus de formation en application de l'article 4 de l'arrêté du 19 avril 2016 modifié relatif à la délivrance du brevet de second capitaine et du brevet de capitaine.

(8) Cursus de formation probatoire et cursus de formation professionnelle des officiers à la passerelle en application des articles 6 et 5 respectivement de l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance du brevet d'officier chef de quart passerelle.

(9) Cursus de formation professionnelle de capitaine 3 000 en application de l'article 4 de l'arrêté du 18 avril 2016 modifié relatif à la délivrance du brevet de second capitaine 3 000 et du brevet de capitaine 3 000.

(10) Exonération des frais de formation pour les élèves provenant de la formation professionnelle des officiers mécaniciens et de la formation professionnelle des officiers chargés du quart à la passerelle de la même année scolaire.

(11) Cursus de formation professionnelle spécifique en application de l'article 17 de l'arrêté du 18 avril 2016 modifié relatif à la délivrance du brevet de second capitaine et du brevet de capitaine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-06

**Approbation de la note de politique d'orientation stratégique
élaborée dans le cadre de la demande d'accréditation à délivrer le
titre d'ingénieur en formation initiale sous statut d'apprenti**

L'ENSM souhaite proposer à partir de la rentrée 2022 les formations d'ingénieurs navigants et d'ingénieurs génie maritime sous statut d'apprenti. La demande d'accréditation a été déposée à la commission des titres d'ingénieurs en juin 2020. La procédure d'audit est composée d'un dossier et d'un audit. Le dossier comprend notamment une note de politique d'orientation stratégique qui doit être approuvée par le conseil d'administration par une délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la note de politique d'orientation stratégique élaborée dans le cadre de la demande d'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur en formation initiale sous statut d'apprenti.


Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-07

Approbation de l'acceptation d'un don de 20.000€

Vu le Décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 modifié portant création de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime et son article 7 - 16°.

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, accepte le don d'un montant de 20 000€ (vingt mille euros) versé par l'Association pour l'organisation de colloques pour la sûreté maritime (ACSM) sis 18 quai Ernest Renaud à Nantes.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-08

**Délégation à Madame Caroline Grégoire pour la réalisation
d'actions en justice, transactions, recours à l'arbitrage**

Vu le Décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 modifié portant création de l'Ecole nationale supérieure maritime et son article 7, 17° ;

Le conseil d'administration donne délégation à Madame Caroline GRÉGOIRE, directrice générale, pour :

1° Les actions en justice

2° Les transactions inférieures à un montant de 10.000€ (dix-mille euros)

3° Le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers.

La directrice générale rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de cette délégation, au cours de la réunion suivante du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré approuve cette délégation.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-09A

Approbation de la convention de prestation conclue avec Naval Group

Vu l'art. L 711-1 du code de l'éducation ;

Dans le cadre de ses activités de prestation de services, l'ENSM conventionne avec Naval Group.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la Convention de prestation conclue avec Naval Group jointe en annexe de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



CAHIER DES CHARGES
PARTIE I : Enonce Des Travaux (EDT)

Empreinte carbone des navires : Montage de partenariat

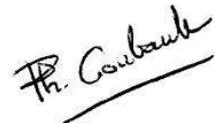
Référence :

Indice

Suivi des modifications

Indice	Date	Pages modifiées	Paragraphes modifiés	Description de la modification	Auteur
A	23/10/2020			Rédaction initiale	G. Rousseau

Visas internes NAVAL GROUP

REDACTION	Date	Visa
ROUSSEAU, Gaëlle DIN/IPN/S&S, RSA Environnement & Ecoconception	23/10/2020	
VERIFICATION QUALITE (Budget)	Date	Visa
GEIGER Vincent DIT/CRT Directeur NAVAL Research		
VERIFICATION METIER	date	Visa
ROUSSEAU, Gaëlle DIN/IPN/S&S, RSA Environnement & Ecoconception	3/11/2020	
APPROBATION	date	Visa
GOUBAULT Philippe DIT/RDT Directeur Technique	9/11/2020	

	<i>Corporate sensitivity</i> CONFIDENTIAL	N° NDA 20/DIT/0220	ENSM
	EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009		Page 3 sur 11

Sommaire

1.	CONTEXTE.....	4
2.	DOCUMENTS APPLICABLES.....	4
3.	DEFINITIONS ET CONVENTIONS.....	4
	3.1 DEFINITIONS / ABBREVIATIONS / GLOSSAIRE	4
	3.2 CONVENTIONS D'ECRITURE DES EXIGENCES	4
4.	DEFINITION DES PRESTATIONS	5
	4.1 LOTISSEMENT ET LIVRABLES.....	5
	4.2 LIEUX DE LIVRAISON DES FOURNITURES ET/OU D'EXECUTION DES PRESTATIONS	6
	4.3 FORMAT DE LA DOCUMENTATION - MARQUAGE DES DOCUMENTS ET LOGICIELS	7
5.	CRITERES DE RECEPTION DES FOURNITURES ET PRESTATIONS	7
6.	MANAGEMENT.....	8
	6.1 ECOCONCEPTION.....	8
	6.2 SUIVI DU CONTRAT	8
7.	EXIGENCES QUALITE FOURNISSEUR.....	8
	7.1 ASSURANCE QUALITE.....	8
	7.2 ASSURANCE QUALITE.....	10
	ANNEXE 1 : MATRICE DE TRACABILITE DES EXIGENCES	11

1. CONTEXTE

Naval Group, en tant que leader européen du Naval de Défense, a pleinement conscience de ses responsabilités vis-à-vis des habitats marins. En implémentant une démarche d'écoconception, Naval Group propose et promeut des navires qui concilient l'atteinte de performances techniques à la protection de l'environnement.

Cette démarche d'écoconception s'appuie sur les réglementations en cours et en particulier sur la réduction des gaz à effet de serre, dont la mesure de l'empreinte carbone est devenu l'indicateur usuel et démocratisé pour toutes les filières industrielles dont celles du naval et du maritime. Or aujourd'hui les méthodes de calcul des empreintes carbonées existantes ne semblent pas être transposables ni adaptables aux navires dont les profils de missions sont spécifiques (hors transport, non linéaires..).

L'objet de ce Cahier des Charges (CDC) est de spécifier les premiers travaux pour, à terme, définir une méthode partagée par la filière navale, pour les navires dont les activités sont spécifiques et en tout cas ne pouvant pas être ramenées à un ratio de tonne ou passager transporté.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

N°	Référence	Libellé ou nom du document
DA1	ISO 9001 - 2015	Système de management de la qualité - Exigences

3. DEFINITIONS ET CONVENTIONS

3.1 DEFINITIONS / ABREVIATIONS / GLOSSAIRE

Sigle – Abréviation	Signification
CDC	Cahier Des Charges
EDT	Enoncé des travaux
RSA 19	Responsable du Secteur d'Activité « Environnement & Ecoconception »

3.2 CONVENTIONS D'ECRITURE DES EXIGENCES

Le format d'une exigence est le suivant :

PREFIXE-NNN

Titre

Flexibilité (optionnelle)

Description de l'exigence

Preuve requise (optionnelle) : I A D T

L'identifiant de chaque exigence est le suivant : PREFIXE-NNN où PREFIXE est la catégorie de l'exigence et NNN le numéro dans la catégorie.

Les valeurs possibles pour PREFIXE sont :

CONF : Gestion de la configuration

CYB : Cyber Sécurité

EMGT : Emménagement

	<i>Corporate sensitivity</i> CONFIDENTIAL	N° NDA 20/DIT/0220	ENSM
	EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009		Page 5 sur 11

ENV :	Conditions environnementales (T°, brouillard salin, tenue aux chocs/séisme, signatures,...)
EXP :	Exploitation (ergonomie, sûreté, fiabilité...)
FAB :	Fabrication, montage, mise en route, essais
FONC :	Fonctionnelles et de mission à remplir
GEN :	Génie civil
INT :	Interfaces physiques et fonctionnelles avec autres systèmes
LIV :	Livrables
MAN :	Management
QUAL :	Qualité
SLI :	Soutien logistique intégré et maintenance
VIE :	Fin de vie, impact environnemental, éco conception

Les valeurs possibles pour la flexibilité sont

- F0 : flexibilité nulle – niveau impératif
- F1 : flexibilité faible – niveau peu négociable
- F2 : flexibilité intermédiaire – niveau négociable
- F3 : flexibilité élevée – niveau très négociable

Les preuves requises possibles sont : I : Inspection, A : Analyse, D : Démonstration, T : Test

4. DEFINITION DES PRESTATIONS

L'objet de la prestation est de réaliser les premiers travaux nécessaires au lancement de la définition d'une méthode commune, partagée, et labellisée permettant la mesure de l'empreinte carbone de navires à missions spécifiques et non linéaires. Ils s'articulent en deux parties, reprises par la suite en deux lots :

- Un état de l'art des méthodes de mesures des empreintes carbone existantes pour la filière navale et maritime ;
- Une proposition de montage de partenariat avec les acteurs clés pour la suite des études.

4.1 LOTISSEMENT ET LIVRABLES

Le Lot 1 : Etat de l'art

Il comporte deux tâches :

- Tâche 1 : Benchmark des méthodes de mesure des empreintes CO2 utilisées dans la filière navale
- Tâche 2 : Analyse, Synthèse et conclusion du benchmark.

Le Lot 2 : Partenariat

Il s'articule en deux tâches :

- Tâche 1 : Etat des lieux des partenaires intéressés

MAN -010

Exigences questionnement

Flexibilité : F0

Des réponses aux questions suivantes devront être apportées :

- Quels sont les partenaires nécessaires et obligatoires au vu de leurs besoins et des compétences apportées ?
- Quel sont les partenaires avec lesquels ils souhaitent travailler et ceux avec lesquels ils ne le souhaitent pas ?
- Quels sont les investissements qu'ils sont en mesure de proposer pour mener à bien l'étude par la suite ?
- Quel est pour eux le montage partenarial qui leur semble le plus adéquat et pour lequel ils sont partant ?

Preuve requise : A

- Tâche 2 : Analyse, Synthèse et conclusion des rendez-vous avec les partenaires.

MAN -020

Exigences conclusion

Flexibilité : F0

La conclusion doit proposer le partenariat retenu en répondant aux questions suivantes :

- Quels sont les partenaires retenus et pourquoi ?
- Quel est le montage partenarial idéal proposé ?

- Preuve requise : A

Les Prestations et Fournitures attendues sont récapitulées dans le tableau :

Lot	Intitulé du lot	Livrables du lot	Date de livraison (mois)
1	Etat de l'art	Rapport sur l'Etat de l'art des méthodes de mesure des empreintes CO2	T0+2
2	Partenariat	Rapport sur le montage partenarial pour la suite des études	T0+3

Les dates calendaires de livraison pour chaque lot ou élément de lot sont définies en regard de la ligne de commande de l'annexe Prix du bon de commande, à partir de la date calendaire du T0 (date d'entrée en vigueur de la commande) et du tableau ci-dessus. Les livrables seront fournis sous format numérique, compatibles avec le système d'exploitation Windows 7 : Pack Microsoft Office pour la bureautique.

4.2 LIEUX DE LIVRAISON DES FOURNITURES ET/OU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les études seront réalisées dans les locaux du Prestataire ; en cas de besoin, des réunions de travail seront organisées par le prestataire.

	<i>Corporate sensitivity</i> CONFIDENTIAL	N° NDA 20/DIT/0220	ENSM
	EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009		Page 7 sur 11

4.3 FORMAT DE LA DOCUMENTATION - MARQUAGE DES DOCUMENTS ET LOGICIELS

Les documents livrés par le Fournisseur doivent respecter le format suivant :



- Logo en haut de page de toutes les pages
- Mention « Corporate Sensitivity » en haut de toutes les pages :



- Mentions de propriété en pied de première page :

© Naval Group SA. All rights reserved « 2020 ». Both the content and the form of this document/software are the property of Naval Group SA and/or of third party. It is formally prohibited to use, copy, modify, translate, disclose or perform all or part of this document/software without obtaining Naval Group SA's prior written consent or authorization. Any such unauthorized use, copying, modification, translation, disclosure or performance by any means whatsoever shall constitute an infringement punishable by criminal or civil law and, more generally, a breach of Naval Group SA's rights.

- Mentions de propriété en pied des pages suivantes :

© Naval Group SA property, « 2020 », all rights reserved.

Les logiciels (ou leur support) livrés par le Fournisseur doivent comporter des mentions de propriété NAVAL GROUP identiques à celles des documents livrés par le Fournisseur

5. CRITERES DE RECEPTION DES FOURNITURES ET PRESTATIONS

Chaque livrable est accepté par le Responsable du secteur d'Activité « Environnement et Ecoconception » (RSA 19), qui s'appuiera sur les membres du Comité des thèses pour aval. Cette acceptation a lieu au plus tard 15 jours après réception des documents et des fichiers informatiques. Cette acceptation peut être assortie, le cas échéant, de fiches de lecture rédigées par la cellule Ecoconception Naval Group. Le Fournisseur se doit de prendre en compte les remarques consignées dans la fiche de lecture. Cette prise en compte sera effective au plus tard deux semaines après notification de la fiche de lecture.

Une rencontre à minima entre Naval Group et le Fournisseur sera nécessaire pour l'acceptation du rapport final. La dernière rencontre fera office de réception des livrables.

Critères d'acceptation :

- Les produits de la Fourniture sont conformes aux exigences du présent CDC.
- Les recommandations et corrections consignées dans les fiches de lecture rédigées par le RSA19 Naval Group sont intégrées dans les documents, produits de la Fourniture.

La satisfaction simultanée de tous ces critères constitue une condition nécessaire et suffisante à l'acceptation de la Fourniture.

© Naval Group SA property, « 2020 », all rights reserved.

Si ce document a été imprimé, contrôlez sa validité, en consultant la dernière version en vigueur dans le référentiel BMS.

000240899-F / Approuvé le **XXXX/XXXX**

	<i>Corporate sensitivity</i> CONFIDENTIAL	N° NDA 20/DIT/0220	ENSM
EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009			Page 8 sur 11

6. MANAGEMENT

Le Fournisseur devra préciser l'organisation interne mise en place et les dispositions prises pour satisfaire aux exigences du contrat.

6.1 ECOCONCEPTION

Le fournisseur s'engage à renseigner le Questionnaire de Maturité d'Ecoconception (QME) fourni en annexe.

QME qui décrit le niveau d'implication du fournisseur vis-à-vis de l'environnement, tant en termes de management et d'organisation qu'en termes de conception de son produit ou service.

6.2 SUIVI DU CONTRAT

Le Fournisseur doit organiser les réunions suivantes :

- une revue de lancement,
- une réunion intermédiaire pour avancement et ajustements organisationnels si nécessaire,
- une réunion de clôture.

À l'issue de chaque réunion, le Fournisseur rédigera un compte-rendu, au format Word, reprenant les différents sujets abordés.

Les réunions auront lieu de préférence en visio-conférence ou téléphone ; ou à Lorient et exceptionnellement dans les locaux du Fournisseur, après réception des documents projets.

Elles devront aborder au minimum les points suivants :

- avancement,
- gestion des écarts par rapport au cahier des charges.

Le RSA 19 participera à chacune de ces réunions.

7. EXIGENCES QUALITE FOURNISSEUR

Le contrat est soumis à vérification documentaire.

7.1 ASSURANCE QUALITE

Les intervenants de Naval Group et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité ont accès, pendant les heures ouvrables, aux locaux dans lesquels sont réalisées les Fournitures, qu'elles soient réalisées chez le Fournisseur ou chez ses éventuels fournisseurs et/ou sous-traitants, et ce sous réserve d'une notification préalable avant la date de visite envisagée.

Le Fournisseur s'oblige à faire connaître à Naval Group les lieux de réalisation des Fournitures.

Le Fournisseur s'engage à :

	<i>Corporate sensitivity</i> CONFIDENTIAL	N° NDA 20/DIT/0220	ENSM
EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009			Page 9 sur 11

- Faciliter l'intervention, dans ses établissements, des intervenants de Naval Group et /ou du client final et /ou de son représentant pour l'assurance officielle de la qualité ;
- Tenir à leur disposition les preuves et enregistrements qualité prévus au titre du Contrat, ainsi que les informations et documentations nécessaires à l'analyse de ces preuves et enregistrements ;
- Aviser Naval Group de tout fait technique ;
- Donner accès à tout local ou moyen dont le Fournisseur dispose, où sont exécutées des Prestations faisant l'objet du Contrat ;
- Permettre de s'assurer que les stipulations normatives, réglementaires et contractuelles sont satisfaites et que toutes les vérifications prévues au Contrat ont été effectuées ;
- Permettre de procéder aux enquêtes et expertises nécessaires quand des anomalies relatives à la qualité, graves ou répétées et mettant en cause le bon déroulement du Contrat ont été constatées ;
- Informer Naval Group avec un préavis minimum de 15 jours, de la date et du lieu d'exécution des opérations auxquelles il est prévu, dans le Contrat, que Naval Group et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité assistent.

L'assurance qualité réalisée par Naval Group et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité ne peut ni diminuer la responsabilité du Fournisseur, notamment en ce qui concerne l'étendue de ses propres contrôles et son obligation de réaliser et livrer les Fournitures conformes au Contrat, ni exclure un rejet ultérieur des Fournitures.

Le Fournisseur s'engage à répercuter dans ses éventuels contrats de sous-traitance soumis à l'assurance qualité les stipulations des alinéas ci-dessus.

- Permettre de s'assurer que les stipulations normatives, réglementaires et contractuelles sont satisfaites et que toutes les vérifications prévues au Contrat / à la Commande ont été effectuées ;
- Permettre de procéder aux enquêtes et expertises nécessaires quand des anomalies relatives à la qualité, graves ou répétées et mettant en cause le bon déroulement du Contrat / de la Commande ont été constatées ;
- Informer NAVAL GROUP avec un préavis minimum de 15 jours, de la date et du lieu d'exécution des opérations auxquelles il est prévu, dans le Contrat / la Commande, que NAVAL GROUP et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité assistent.

L'assurance qualité réalisée par NAVAL GROUP et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité ne peut ni diminuer la responsabilité du Fournisseur, notamment en ce qui concerne l'étendue de ses propres contrôles et son obligation de réaliser et livrer les Fournitures et Prestations conformes au Contrat / à la Commande, ni exclure un rejet ultérieur des Fournitures et/ou Prestations.

Le Fournisseur s'engage à répercuter dans ses éventuels contrats de sous-traitance ou de fourniture soumis à l'assurance qualité les stipulations des alinéas ci-dessus.

	<i>Corporate sensitivity</i> CONFIDENTIAL	N° NDA 20/DIT/0220	ENSM
	EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009		Page 10 sur 11

Le contrat est soumis à vérification documentaire.

7.2 ASSURANCE QUALITE

Les intervenants de Naval Group et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité ont accès, pendant les heures ouvrables, aux locaux dans lesquels sont réalisées les Fournitures, qu'elles soient réalisées chez le Fournisseur ou chez ses éventuels fournisseurs et/ou sous-traitants, et ce sous réserve d'une notification préalable avant la date de visite envisagée.

Le Fournisseur s'oblige à faire connaître à Naval Group les lieux de réalisation des Fournitures.

Le Fournisseur s'engage à :

- Faciliter l'intervention, dans ses établissements, des intervenants de Naval Group et /ou du client final et /ou de son représentant pour l'assurance officielle de la qualité ;
- Tenir à leur disposition les preuves et enregistrements qualité prévus au titre du Contrat, ainsi que les informations et documentations nécessaires à l'analyse de ces preuves et enregistrements ;
- Aviser Naval Group de tout fait technique ;
- Donner accès à tout local ou moyen dont le Fournisseur dispose, où sont exécutées des Prestations faisant l'objet du Contrat ;
- Permettre de s'assurer que les stipulations normatives, réglementaires et contractuelles sont satisfaites et que toutes les vérifications prévues au Contrat ont été effectuées ;
- Permettre de procéder aux enquêtes et expertises nécessaires quand des anomalies relatives à la qualité, graves ou répétées et mettant en cause le bon déroulement du Contrat ont été constatées ;
- Informer Naval Group avec un préavis minimum de 15 jours, de la date et du lieu d'exécution des opérations auxquelles il est prévu, dans le Contrat, que Naval Group et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité assistent.

L'assurance qualité réalisée par Naval Group et/ou le client final et/ou son représentant pour l'assurance officielle de la qualité ne peut ni diminuer la responsabilité du Fournisseur, notamment en ce qui concerne l'étendue de ses propres contrôles et son obligation de réaliser et livrer les Fournitures conformes au Contrat, ni exclure un rejet ultérieur des Fournitures.

Le Fournisseur s'engage à répercuter dans ses éventuels contrats de sous-traitance soumis à l'assurance qualité les stipulations des alinéas ci-dessus.

ANNEXE 1 : MATRICE DE TRACABILITE DES EXIGENCES

Cette annexe ne doit figurer que dans le CDC de consultation et en aucun cas dans le CDC contractuel

Identifiant	Libellé	Numéro du chapitre	Flexibilité	Conformité (C, PC, NC)	Justification
MAN-10	Exigences questionnement	4	FO		
MAN-20	Exigences conclusion	4	FO		

C : Conforme

PC : Partiellement Conforme

NC : Non Conforme

BON DE COMMANDE

Référence : **6657080**

Version 0 créée le 14/12/2020

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE MARITIME
10 QUAI FRISSARD
76600 LE HAVRE
France**

Contact fournisseur :
E-mail : yann.vachias@supmaritime.fr
Tél : 9 70 00 03 00

OBJET :

Prestations montage de partenariats empreinte carbone des navires selon EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009

Le détail de la commande figure dans l'Annexe « Détail de la commande et prix » ainsi qu'au Cahier des Charges le cas échéant. La Commande est constituée des documents tels que listés à l'article « Commande » (CGA) ou « Objet » (Contrat).
A défaut de faire référence à un contrat cadre, la présente commande est régie par les conditions générales jointes ou les conditions générales d'achats (CGA) de Naval Group du 01/03/2019.

CONDITIONS FINANCIERES :

Prix :
Le montant global forfaitaire de la commande est de 12.000,00 EUR HT (détail figurant dans l'Annexe « Détail de la commande et prix ».)
Conditions de paiement :
45 jours net par virement, à condition que les Fournitures/Prestations soient livrées/achevées et réceptionnées conformément à la Commande.
La facture, indiquant obligatoirement son **type** en entête (Standard, Avoir, Acompte, etc.), le **numéro** de la **commande** et des **lignes concernées**, doit être transmise selon les consignes suivantes :

Renseignements Facturation	Méthode de Transmission	Adresse de Facturation
Pôle Comptable 04 Tél : +33 (0)2 22 50 11 44 E-mail : compta.fournisseurs.pole04@naval-group.com	Facture à transmettre par e-mail à l'adresse : facture.cspc@naval-group.com	Naval Group - DAF - Comptabilité Fournisseurs 180 rue de Kerlaurent - Zone du Frouvten CS 90335 29806 BREST CEDEX 9 à l'attention de : Pôle Comptable 04

Toute facture ne comportant pas ces renseignements ne pourra être traitée et vous sera retournée.

CONDITIONS DE LIVRAISON : DAP lieu convenu (Incoterms 2010 – CCI publication n° 715EF).
Sauf dispositions différentes dans l'Annexe « Détail de la commande et prix », le Bordereau de Livraison ainsi que la facture porteront les indications suivantes :

- Numéro de la commande,
- La correspondance entre les numéros des lignes du Bordereau de livraison et ceux de la commande (si différents),
- Référence Naval Group, désignation et quantité livrée de chaque ligne.

L'adresse de livraison de la commande est :
 Naval Group Lorient
 Rive droite
 Bâtiment n° 133 - 1er étage
 56311 LORIENT CEDEX

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour le Fournisseur A _____, le _____ Nom : Qualité : Signature : Cachet du Fournisseur	Pour l'Acheteur A _____, le _____ Nom : Qualité : Signature : Cachet de l'Acheteur
--	---

Références de l'Acheteur: MOYON Matthias E-Mail : matthias.moyon@naval-group.com Tel. : +33297122262



Lorient

Commande standard: 6657080 - Version: 0

Devise: EUR

Fournisseur: ECOLE NATIONALE SUPERIEURE MARITIME Site: LE HAVRE

Objet Global: Prestations montage de partenariats empreinte carbone des navires selon EDT D-DIN/IPN/S2E-20-00009

Contact technique : gaelle rousseau 06 84 59 78 31 / gaelle.rousseau@naval-group.com

ANNEXE : DETAIL DE LA COMMANDE ET PRIX

N° de ligne - liv.	Code Article	Référence Fournisseur	Quantité	Unité	Prix Unitaire HT	Date de Livraison Contractuelle	Site de Livraison	Montant Total HT
Montage partenariat empreinte carbone des navires								
1 - 1			1	UNITE	12000	18/12/2020	LORIENT CEDEX	12.000,00
Montant HT de la ligne:								12.000,00
Montant Total HT								12.000,00

ANNEXE : LISTE DES PIECES JOINTES

NIVEAU	TYPE	NOM	CONTENU
En-tête de commande	Fichier	CGA	CGA_FR_Naval Group_20190301.pdf
En-tête de commande	Fichier	Cahier des charges	CDC ENSM visé PG.zed

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-09B

**Approbation de la convention de prestation conclue avec la STEN
(sous-direction de la sécurité et de la transition écologique des
navires) du Ministère de la Mer**

Vu l'art. L 711-1 du code de l'éducation ;

Dans le cadre de ses activités de prestation de services, l'ENSM conventionne avec la STEN (sous-direction de la sécurité et de la transition écologique des navires) du Ministère de la Mer.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la Convention de prestation conclue avec la STEN jointe en annexe de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANTY de SAINT-AIGNAN



DEVIS

OBJET : PRESTATION POUR LE STEN-

DEMANDEUR : MINISTERE DE LA MER- DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

Expertise ENSM en efficacité énergétique des navires et en analyse de données

1. Contexte

Le MEPC 75 (16-20 novembre 2020) a approuvé une mesure de court-terme visant à réduire l'intensité carbone de la flotte marchande internationale de 40% en 2030 par rapport à 2008. Pour ce faire, les navires neufs comme anciens devront, en 2023 au plus tard, avoir une note d'efficacité énergétique certifiée sous un seuil de référence. Cet index sera plus ambitieux que l'EEDI actuel car il concernera toute la flotte.

Un GT international doit maintenant proposer, entre autres, une méthodologie pour la mise en place de ces futurs index d'efficacité énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration de cette méthodologie, le bureau de la transition écologique des navires (STEN) de la direction des affaires maritimes sollicite une expertise afin de :

- Relire et critiquer les productions des autres pays concernant l'élaboration de cette méthodologie
- Assister techniquement le bureau STEN

2. Prestations proposées

Les prestations auxquelles le bureau STEN peut faire appel sont réparties en unités d'œuvre suivantes :

- UO 1 : Assister ponctuellement la DAM dans le travail du groupe de travail par correspondance de l'OMI sur l'élaboration de guidelines pour la mise en œuvre de la mesure de court-terme relative à l'intensité carbone des navires (CII). Evaluation de la charge : 1jh
- UO 2 : Assister ponctuellement la DAM dans le travail du groupe de travail par correspondance de l'OMI sur l'élaboration de guidelines pour la mise en œuvre de la mesure de court-terme relative à l'efficacité énergétique (EEXI). Evaluation de la charge : 1jh
- UO 3 : Assister ponctuellement la DAM dans le travail du groupe de travail par correspondance de l'OMI sur l'élaboration de guidelines pour la mise en œuvre

de la mesure de court-terme relative à plan de gestion de l'énergie (SEEMP).

Evaluation de la charge : 1jh

Le travail sera réalisé 100% en anglais.

La durée maximum cumulée ne peut excéder 30 jours.

3. Calendrier

Le calendrier du groupe de travail est le suivant :

- 1^{er} round du 7 décembre (envoi des documents par le coordonnateur) au 21 décembre (deadline de retour) 2020
- 2nd round du 11 au 20 janvier 2021
- 3^{ème} round du 1^{er} février au 10 février 2021
- 4^{ème} round (projet de rapport) du 22 février au 1^{er} mars 2021
- Deadline pour la soumission du document : 12 mars 2021.

4. Expertise ENSM

La prestation sera réalisée par Jonas Thiaucourt, un expert ENSM dont le profil est :

- Docteur en énergétique
- Enseignant chercheur qualifié maître de conférences et associé au laboratoire LHEEA (Ecole Centrale de Nantes)
- Expérience maritime

5. Déclenchement des prestations et modalités de paiement

Les prestations pourront être commandées par le STEN sous la forme d'une combinaison d'une ou plusieurs unités d'œuvre.

Le prix des UO est ferme, tel que présenté dans le tableau suivant :

UO	Prix unitaire (HT)	Prix unitaire (TTC)
UO1	500€	600€
UO2	500€	600€
UO3	500€	600€

Le taux de TVA appliqué est de 20 %

6. Numéro de SIRET et de TVA

Le numéro de SIRET de l'ENSM est le suivant 130 013 097 00071

Le numéro de N°TVA : FR 72130013097

BON POUR ACCORD

Date et signature

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-09C

**Approbation de la grille tarifaire pour la facturation de prestations
et d'expertise**

Pour facturer ses prestations et son expertise, l'ENSM propose la grille tarifaire suivante (HT) :

Montant Journalier	Doctorant / Thésard	Post Doctorant	Enseignant Chercheur	Chargé de recherche	Directeur de projet	expert Junior (-10 ans experience)	Expert Senior (+10 ans experience)
	220 €	283 €	358 €	456 €	889 €	1 050 €	1 440 €

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve la grille tarifaire pour la facturation de prestations et d'expertise, comme présentée ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCAN de SAINT-AIGNAN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-10

Approbation d'un don de deux moteurs et du matériel afférent au profit de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime par la compagnie du Ponant

La compagnie du Ponant souhaite céder gratuitement à l'ENSM deux moteurs GE Deutz 1015 MC V8, l'outillage, des pièces détachées associées ainsi que des plans, notices techniques et certificats y afférent. Dans ce cadre, une convention est signée entre les deux parties.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le don des équipements et documents techniques associés par la Compagnie du Ponant au profit de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN



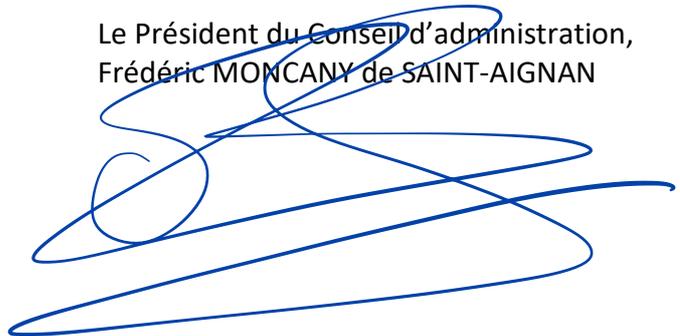
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Délibération CA2-2021-11

Approbation du rapport d'activité 2020

Le Conseil d'administration de l'ENSM, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité annuel 2020 tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration,
Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN





ENSM
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

10 ans, un anniversaire à distance

L'ENSM a 10 ans !

www.supmaritime.fr



ENSM
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

ENSM
10 quai Frissard
76600 LE HAVRE
T. +33(0)9 70 00 03 80
www.supmaritime.fr
ensm@supmaritime.fr



ÉDITORIAL

En 2020, l'ENSM a dix ans. L'Ecole finalise son organisation cible et travaille à maîtriser son budget. Le **taux d'emploi des diplômés** est au plus haut depuis sa création et la bonne santé des compagnies maritimes augure d'excellentes perspectives pour les élèves, **officiers de marine marchande et ingénieurs maritimes**.

La crise sanitaire qui a bousculé les projets, chamboulé les embarquements et les emplois du temps, a mobilisé les femmes et les hommes de l'ENSM.

J'ai vu la **réactivité des équipes** qui ne tient pas du miracle, mais des valeurs dont l'Ecole est forte et de la culture des gens de mer : les « moyens du bord », le sens du devoir, la détermination à réaliser la mission pédagogique administrative et technique comme une expédition maritime, l'organisation, la solidarité et l'humilité. L'ENSM a réussi le passage délicat au virtuel avec la mise en place en un temps record de l'EAD, du télétravail, des salons en ligne et de la diplomation à distance.

Je salue la volonté de tous de tenir malgré des vents contraires pour **diplômer nos jeunes** officiers et ingénieurs, en protégeant l'indispensable transmission en face à face tout en conjuguant les exigences **STCW et les règles sanitaires**.

Pour permettre la diplomation de ses élèves, l'ENSM fut un des seuls établissements supérieurs à rouvrir en juin. **Sans rien lâcher sur la qualité des formations**, l'ENSM s'est adaptée. Soutenue par l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime et la direction des Affaires maritimes, puis par le Ministère de la Mer créé en juillet, elle a traversé la crise mondiale et contribué à l'ouverture du MS cybersécurité des systèmes maritimes et portuaires.

Les services ont accompagné les personnels et les élèves. L'ENSM peut s'enorgueillir d'un engagement très fort dans tous les domaines : l'achat d'urgence de nouveaux

produits sanitaires, la mise à disposition de matériel informatique comme support du **télétravail et de l'EAD**, l'aide matérielle à une quarantaine d'élèves en difficulté, l'adaptation des locaux aux nouvelles contraintes, le **recrutement des nouvelles promotions en ligne**, la communication par Teams et le travail en visioconférence...

Pendant le confinement, la communauté ENSM est **restée en lien** à travers le communiqué COVID quotidien et le groupe LinkedIn ENSM Confinés. Dès qu'ils ont été possibles, les déplacements maîtrisés ont permis de renouer le contact direct entre la direction, les élèves et les personnels des sites. Enfin, l'Ecole a débuté l'accueil de la direction de l'ENSAM et se réjouit des synergies induites dans ce rapprochement.

Dans un contexte de forte demande, la **formation continue a repris en juin** et trouvé un nouveau rythme. Les recrutements ont été soutenus et le travail s'est poursuivi pour finaliser celui de l'ingénieur pédagogique attendu en période de mutation des pratiques d'enseignement.

La crise a révélé des compétences sur lesquelles l'Ecole va **capitaliser**. La campagne de promotion auprès des lycéens, en fin d'année, a lancé l'arrivée de l'ENSM sur Parcoursup.

En introduisant le distanciel dans les formations, elle ouvre des **lignes directes avec le monde**, où l'Ecole va **partager son expertise** et annonce les prémices du **Fontenoy du maritime**.



Caroline Grégoire
Directrice générale

FORMATION

RESPECTER LES OBLIGATIONS STCW ET DÉLIVRER LES DIPLÔMES : LE DÉFI 2020

L'ENSM a adopté l'EAD en un temps record, avec de très belles réussites portées par un corps enseignant réactif et créatif. Sur les quatre sites, l'expertise et la solidarité ont fait émerger des cours en ligne et des contrôles à distance, maintenant le lien et respectant les emplois du temps. Le séminaire pédagogique de juin a mis en lumière les réalisations inspirantes.

Le **confinement** a suspendu les stages, les travaux pratiques et les séances sur simulateurs, qui constituent la structure de la formation. Le pari gagné de la **réouverture en juin**, dans le respect des règles sanitaires, a demandé organisation et discipline à tous. Malgré le soutien de l'IGEM et de la Tutelle, la reprogrammation, en demi-jauge, a été un casse-tête pour les adjoints pédagogiques des quatre sites.

A Saint-Malo, **la diplomation a été sauvée** en différant au troisième trimestre les TP et synthèses des futurs diplômés, au prix du décalage de la rentrée pour les nouveaux entrants. La communauté pédagogique havraise a imaginé des solutions pour diplômer les OCQPI en juillet et garantir les **embarquements** d'été.

La planification de tous les enseignements prévus aux référentiels a permis de délivrer tous les titres, de ne pas pénaliser les élèves et de répondre aux attentes des compagnies.

Dans le contexte du confinement, la sélection sur dossier pour tous les candidats inscrits a écarté le risque de fermeture d'un centre de concours. Dans le respect des principes républicains et de l'égalité de traitement, l'ENSM a recruté les nouvelles promotions qui ont effectué leurs rentrées en septembre. Cette réussite qui a valeur de test pour l'avenir, permet d'envisager sereinement le passage sur Parcoursup.

MS Cybersécurité maritime

Porté par l'ENSTA Bretagne, l'IMT Atlantique, l'Ecole Navale et l'ENSM, le Mastère spécialisé sur la Cybersécurité maritime a accueilli sa première promotion à Brest.

Hervé Baudu, enseignant en navigation.

Spécialiste de la navigation polaire, Hervé Baudu a publié des articles sur la maritimisation des pôles dans la revue de l'IRSEM, les Bulletins de l'Académie de marine et Les grands dossiers de Diplomatie. Il a donné une conférence sur l'Arctique à la Fondation de Recherche Stratégique sur le bilan de l'activité maritime polaire et les perspectives 2021 et a animé 10 stages de formation continue sur la navigation polaire.



Toutes les formations ENSM sont sur www.supmarine.fr

01

JANVIER //

- Journées portes ouvertes au Havre, Nantes et Saint-Malo
- Accueil M2 navigants
- Salon Paris

02

FÉVRIER //

- Signature partenariat Total Lubmarine
- Salons Fort-de-France, Brest, Le Havre

03

MARS //

- ENSM confinés
- L'ENSM garde le cap
- Salon des grandes écoles en ligne

04

AVRIL //

- EAD

05

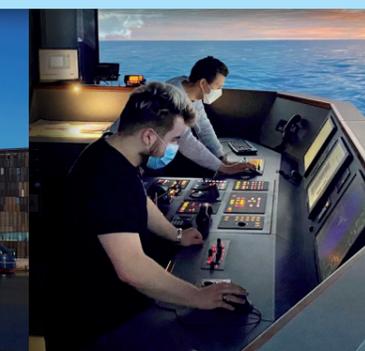
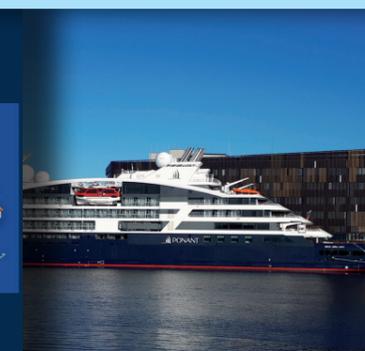
MAI //

- Tous confinés

06

JUIN //

- 2-juin - Réouverture de l'Ecole. Synthèses à distance des L1
- 15-juin - L'ENSAM s'installe au Havre



RECHERCHE

PUBLICATIONS

Les activités de recherche des enseignants de l'ENSM ont donné lieu à cinq publications

Pedro Merino Laso, avec N. Pelissero & J. Puentes
(2020, June).

"*Naval cyber-physical anomaly propagation analysis based on a quality assessed graph*"

› 2020 International Conference on Cyber Situational Awareness, Data Analytics and Assessment (CyberSA) (pp. 1-8). IEEE

Jonas Thiaucourt

"*Impact of natural gas quality on engine performances over a journey using a thermodynamic fuel system model*"

› Energy, 2020

Awa Sam

"*Ports closed to cruise ships in the context of COVID-19. What choices are there for coastal States?*"

› Annals of Tourism Research, ed Elsevier, Octobre 2020

Awa Sam

"*Détresse en mer en période de pandémie : des navires de croisières à la recherche d'un port d'accueil*"

› RGDIP 2020 n°2, Ed A.Pédone

Laurent Barthélemy, J. Gontier

"*Accostage en mer d'un bateau contre un embarcadère à défense 'low' ou 'high friction'*"

› 17e Journées de l'aérodynamique Cherbourg-en-Cotentin, 24-26 novembre 2020

DOCTORANTS

Loic Barbot

Claire Giot

Vivien Luthy

Cyrille Pelletier Doisy



MARINS

Marins est une plateforme de recherche et d'expérimentation de simulation de conduite d'un navire via deux passerelles et un poste instructeur. Cet équipement permet des expérimentations dans les domaines de la cybersécurité et des facteurs humains.

Il est également utilisé dans une étude sur l'impact de la fatigue dans la gestion des opérations pour l'officier de quart.

Le projet est soutenu par la région Normandie et Le Havre Seine Métropole.

Tous les projets sont sur www.supmaritime.fr/recherche/projets-ensm

07

JUILLET //

• Création du Ministère de la Mer

08

AOÛT //

• 28-août › Accueil Havrais des M1

09

SEPTEMBRE //

• Rentrées masquées

10

OCTOBRE //

• Salons en ligne
• 8 octobre › Colloque pour l'emploi maritime
• 22 octobre › Rentrée des OCQM/8000kW à Saint-Malo



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ENSM CONFINÉE

DEPUIS MARS, LE CŒUR DE L'ENSM BAT À UN NOUVEAU RYTHME. POUR RESTER À L'ÉCOUTE DES ACTEURS ET CONTINUER À CRÉER DU LIEN, L'ÉCOLE A DÉCOUVERT DE NOUVEAUX MODES DE COMMUNICATION.

44 communiqués quotidiens COVID reprenant les dernières informations, des questions réponses à la directrice générale, des interviews d'agents et les contacts utiles pour tenir bon. Puis le retour sur sites a donné lieu à une distribution de goodies du 10^e anniversaire.



Les élèves ont partagé leurs photos de confinement sur **Instagram**, quand les personnels préféraient le **groupe LinkedIn ENSM Confinés** qui a rassemblé 170 agents.



La transformation des journées rencontre armateurs et du Forum des Entreprises en **événements en ligne** a permis de maintenir le lien entre les élèves et les employeurs. Des contrats ont été signés et des entretiens programmés.

A budget constant, l'ENSM a obtenu une plus **grande visibilité** auprès des lycéens avec des rendez-vous en ligne. Ingénieure au féminin, le salon des grandes écoles, cinq événements en région du Figaro étudiant ont renforcé les quinze jours de rencontres avec des élèves et des enseignants à Fort de France, Brest, Rouen et Paris. La mise en avant de l'École a été soutenue par l'achat d'espace sur les sites de l'ONISEP, du Figaro, de L'étudiant et de Studyrama.

L'accueil **havrains des M1** en présence d'Edouard Philippe s'est déroulé à demi-jauge, juste avant le reconfinement. Les **rentrées solennelles** des élèves de première année ont été limitées aux discours de bienvenue des directeurs. La **cérémonie virtuelle de fin d'études des M2 ingénieurs navigants** a réuni Annick Girardin, ministre de la mer, Jean-Emmanuel Sauvée, président d'Armateurs de France, Frédéric Moncany de Saint-Aignan président du conseil d'administration de l'ENSM et Caroline Grégoire sa directrice générale.

2020 s'est terminée par un **échange en ligne entre la ministre de la mer et des élèves** des quatre sites, animé par Caroline Grégoire. La participation des internautes à ces nouvelles rencontres permet d'envisager des journées portes ouvertes en ligne, pour capitaliser sur les nouveaux contacts du monde entier.

11

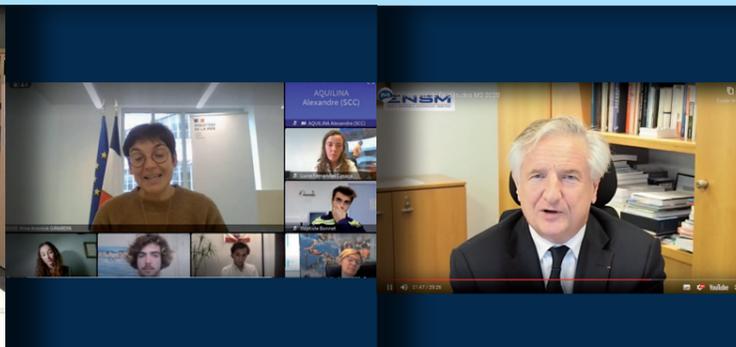
NOVEMBRE //

- 3 élèves lauréats du prix Propeller
- Forum des entreprises
- JRA des L1 en ligne

12

DÉCEMBRE //

- Habilitation Charte Erasmus +
- Cérémonie de fin d'études des M2
- Visioconférence Ministre de la Mer, élèves et DG ENSM



CHIFFRES CLÉS 2020

1120
élèves inscrits

47
élèves en génie maritime

462
élèves monovalents

601
élèves polyvalents

12,8%
de femmes dont
14,8% en formation initiale

22
des 157 lauréats de la
nouvelle promotion
d'ingénieurs sont des
femmes

161
diplômes délivrés

81%
diplômés employés en
moins de 2 mois

250
bourses versées
soit 622 000€

100%
de stages effectués
GM et emploi en - 2 mois

PERSONNEL

230 agents, enseignants, administratifs et techniques

219 enseignants : 119 permanents, 100 vacataires

36 agents recrutés sur effectif global de 230

INSTANCES

Réunions des instances

5 conseil d'administration,
14 comité technique,
11 CHSCT,
3 conseil des études

SERVICES DE GESTION

Budget global 22,58 M€

68% personnel,
19% fonctionnement,
13% investissement

Investissements pédagogiques

1,1 M€ dont un nouveau simulateur au Havre

9500 opérations traitées par l'agence comptable

30 000 masques achetés

FORMATION CONTINUE

2785 stagiaires en formation continue (FC)

335 stages dont 288 à distance

1,5 M€ chiffres d'affaires

COMMUNICATION

28 jours de salons

138 000 visiteurs supmaritime.fr

7928 (+8%) Facebook

4680 (+74%) LinkedIn

3222 (+8%) Twitter

2114 (+74%) Instagram

QUALITÉ

3 audits décret qualité ISO 9001/2015
2 habilitations, 1 renouvellement

29 enquêtes clients